

La Ville de Wavre vous informe

Forfait annuel en faveur des personnes handicapées - Télédistribution



Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil communal a décidé d'octroyer un forfait annuel de 40 € sur le prix de l'abonnement à la télédistribution quel que soit l'opérateur et ce pour l'année 2023.

Vous trouverez ci-après les conditions et formalités à remplir pour pouvoir bénéficier de cette mesure.

Démarches à effectuer avant le 31 août 2023

À qui s'adresse ce forfait ? Conditions de base

- Être titulaire d'un abonnement à usage privé à la télédistribution quel que soit l'opérateur (ex : VOO, Proximus...)
- Les ménages bénéficiant du statut BIM (ex VIPO) indexé au 1^{er} janvier de l'année considérée et ayant à charge une personne reconnue handicapée à 80% ou plus par le SPF Sécurité Sociale ou qui bénéficie d'une allocation spéciale ou ordinaire, en vertu de la loi du 27 février 1987

Conditions d'octroi

- Être domicilié et résider effectivement sur le territoire de la Ville de Wavre
- Les abonnés désirant bénéficier de ce forfait doivent en faire la demande, avant le 31 août de chaque année, au service social de l'administration communale.

Documents à joindre à la demande

- Un extrait du registre de la population relatif à la composition du ménage au 1^{er} janvier de l'année considérée
- Une copie des avertissements-extraits de rôle des contributions relatifs à la dernière année d'imposition (**revenus 2021 – imposition 2022**) de tous les membres du ménage domiciliés à la même adresse, reprenant les montants des revenus annuels ne dépassant pas le plafond maximum de 25.291,73€ augmenté de 4.682,19€ par personne à charge (plafond au 01/01/2023)
- L'attestation d'handicap délivré par le SPF Sécurité Sociale
- La preuve du bénéfice de l'allocation spéciale ou ordinaire pour personne handicapée.
- La dernière facture de l'opérateur de télédistribution
- Le numéro de compte sur lequel le forfait peut être remboursé

À qui adresser ces documents ?

Ville de Wavre

Service des Affaires sociales

Place des Carmes 10 à 1300 WAVRE

Infos : E-mail : affaires_sociales@wavre.be - Tél: 010/23.03.43

Nous attirons vivement votre attention sur le fait que seuls les dossiers complets et rentrés avant le 31 août 2021 pourront être traités. Veuillez donc à fournir l'ensemble des documents demandés.